

COMMUNE DE WARCQ  
Mairie de WARCQ  
08000 WARCQ

Warcq, le 19 mars 2021

## CONVOCATION

Conformément aux articles L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 26 mars 2021 à 20 h 00, dans la salle du Conseil, à la Mairie de WARCQ.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

### Ordre du jour

- \*Approbation du Compte de Gestion 2020
- \*Approbation du Compte Administratif 2020
- \*Affectation du Résultat 2020
- \*Taux des deux taxes
- \*Budget Primitif 2021
- \*Tarifs 2021 (salle communale et matériels, emplacements forains, concessions de cimetière, emplacements friagerie et marchand de fruits et légumes)
- \*Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- \*Délibération portant création d'un emploi permanent
- \*Autorisation signature convention de mise à disposition de personnel pour le centre aéré, avec les Familles Rurales de Warcq
- \*Locations logements communaux 11 Rue Edmond Pierrot et 23 Rue de la République
- \*Acquisition parcelle AM n° 73, lieu-dit « les Paquis du Moulin »

- \*Autorisation signature convention de mise à disposition de matériels sanitaires adaptés à la protection Anti-Covid, avec Ardenne Métropole
- \*Approbation devis feu d'artifice - Fête Nationale 2021
- \*Autorisation signature avenant n° 1 de la SNC URANO - Travaux d'aménagement de la Rue des Ferronniers et des voies transversales du centre ancien de Warcq
- \*Autorisation signature convention de maîtrise d'œuvre - réfection des vestiaires du Stade municipal
- \*Autorisation de principe - mise à disposition chemin rural à proximité du PN n° 7 - travaux SNCF
- \*Autorisation signature devis - Mission d'assistance dans le cadre de la révision du PPRI Meuse Aval

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

**Présents** : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

**Excusés** : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Le Conseil Municipal, ainsi composé et réuni dans la salle ordinaire des séances, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DESIGNE d'abord Monsieur Hubert LAMBINET comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Il est constaté la présence physique de deux personnes dans la salle, malgré l'instauration du couvre-feu à 19 heures. Les personnes présentes sont Madame Claudine MAIRE et Monsieur Gilles GOMBA.

Madame Delphine APPARUIT, Maire Adjointe, Mesdames Virginie DAHLEM et Angélique LAMOTTE, conseillères municipales, proposent aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire, et ce, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et d'assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Madame le Maire soumet donc le huis clos au vote. À la main levée, 12 voix (avec les deux pouvoirs exercés) se prononcent en faveur du huis clos et 3 voix contre (Mesdames Corinne DAUCHY, Valérie MESSINA et Monsieur Philippe SACREZ) - cf. délibération n° 01-03-2021.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 est ensuite soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et adopté.

Sur proposition de Mr Jean-Luc FLAHAUT, Maire Adjoint aux travaux, Madame le Maire propose la modification de l'ordre du jour de la réunion, à savoir la suppression d'un point portant sur l'autorisation de signer la convention de maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la réfection des vestiaires du Stade municipal. Ce dossier étant incomplet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification de l'ordre du jour par la suppression de ce point.

Le Conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

## Délibération n° 01 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

*Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18,*

*Après avoir fait l'appel des membres présents et des pouvoirs présentés par Madame le Maire,*

Madame Delphine APPARUIT, Maire Adjointe, Mesdames Virginie DAHLEM et Angélique LAMOTTE, conseillères municipales, proposent aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire, et ce, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, et d'assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

La tenue de la réunion en présentiel reconconditionne l'accueil matériel des membres du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-01\_03\_2021-DE

Madame le Maire soumet donc le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 3 voix contre, qu'il se réunit à huis clos.

Pour 12

Contre 3 (Mesdames Corinne DAUCHY, Valérie MESSINA et Mr Philippe SACREZ)

Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 02 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : 30 MARS 2021

### Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal,

*Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier,*

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été trouvée dans la gestion des comptes par Madame le Trésorier,

DECLARE, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de la Commune de WARCQ, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par Madame Anne LAVIOLETTE, Receveur de Charleville-Mézières et Amendes et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ

Marie-Annick PIERQUIN



## Délibération n° 03 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOSSET, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint de WARCQ.

Présents : Mesdames Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021

Membres présents : 12

Date d'affichage : 30 MARS 2021

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 14

### Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Bernard PIERQUIN, Maire de WARCQ jusqu'au 24 mai 2020, et Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire,

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30 MARS 2021

ID : 008-210804548-20210326-03\_03\_2021-DE

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### Section de Fonctionnement

|          |                |
|----------|----------------|
| Recettes | 1 251 242.58 € |
| Dépenses | 1 051 079.57 € |

#### Section d'Investissement

|          |              |
|----------|--------------|
| Recettes | 678 900.99 € |
| Dépenses | 843 605.58 € |

Résultat de l'exercice 2020 : Excédent de 35 458.42 €

Considérant l'excédent de clôture de 2019 de 2 034 031.95 €.

Résultat global de clôture de l'exercice 2020 : excédent de 1 786 842.93 €.

Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 14 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 04 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : 30 MARS 2021

### Affectation - Résultat 2020

Le Conseil Municipal,

*Vu l'excédent de la section d'Investissement de 2019 de 900 953.56 €  
Vu l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de 2019 de 850 430.95 €  
Vu le déficit de la section d'Investissement de 2020 de 164 704.59 €  
Vu l'excédent de la section de Fonctionnement de 2020 de 200 163.01 €  
Vu l'état des dépenses reportées de 1 298 094 €  
Vu l'état des recettes reportées de 360 673 €*

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-04\_03\_2021-DE

**Après en avoir délibéré,**

**PROPOSE** d'affecter le résultat 2020 de la manière suivante au Budget de l'exercice 2021  
:

|                 |              |
|-----------------|--------------|
| - compte 1068 : | 201 172.03 € |
| - compte 001 :  | 736 248.97 € |
| - compte 002 :  | 849 421.93 € |

Pour 12

Contre 0

Abstentions 3 (Mesdames Corinne DAUCHY, Valérie MESSINA et Monsieur Philippe SACREZ)

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 05 – 03 – 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : 30 MARS 2021

### Taux des deux taxes

*Considérant la conjoncture économique difficile, le Conseil Municipal décide de fixer le taux des deux taxes d'imposition, en 2021, à savoir :*

Taxe Foncière (bâti) 43.19 %

Taxe Foncière (non bâti) 35.07 %

Seront appliqués en 2021, les taux de référence pour 2021.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-05\_03\_2021-DE

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 06 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : 30 MARS 2021

### Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ et de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint,

Après en avoir délibéré

VOTE, le Budget Primitif de l'exercice 2021, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses, aux sommes ci-après :

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-06\_03\_2021-DE

**Section de Fonctionnement :**

Recettes 2 368 695 €

Dépenses 2 368 695 €

**Section d'Investissement :**

Recettes 2 292 758 €

Dépenses 2 292 758 €

Monsieur Jean-François GOSSET présente la liste des subventions versées aux associations, dans le cadre du vote du budget.

Pour 12

Contre 0

Abstentions 3 (Mesdames Corinne DAUCHY, Valérie MESSINA et Monsieur Philippe SACREZ)

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.



## Délibération n° 07 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Tarifs de location de la salle communale et de matériel

Le Conseil Municipal,

*MAINTIENT le tarif en vigueur concernant la location de la salle communale et du matériel, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022, à savoir :*

**\* Salle des fêtes :**

*Pour les particuliers : salle : 303 € - cuisine : 96 € (le weekend)  
pour un vin d'honneur de mariage : 96 €*

*Pour les commerçants : ventes et expositions, par jour d'occupation : 434 €*

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30 MARS 2021

ID : 008-210804548-20210326-07\_03\_2021\_BIS-DE

Dans le cadre d'actions conformes au développement touristique du village, le Conseil Municipal DÉCIDE de louer la salle des fêtes, pour un montant supérieur de 10 % au tarif appliqué aux particuliers.

\* Matériel :

|                                               |        |
|-----------------------------------------------|--------|
| - 1 table                                     | 1.30 € |
| - 1 chaise                                    | 0.45 € |
| - 1 table de brasserie + 2 bancs ou 6 chaises | 4.00 € |

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 08 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Redevance emplacements forains

Le Conseil Municipal,

*MAINTIENT le tarif en vigueur concernant les redevances pour emplacements forains, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022, à savoir :*

- Par jour d'occupation :

\* *commerçants forains* :

- 56 € pour une surface inférieure ou égale à 50 m<sup>2</sup>,
- 106 € pour une surface supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-08\_03\_2021-DE

**\* forains animant les fêtes de Warcq :**

- gratuit.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 09 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Tarifs des concessions de cimetière

Le Conseil Municipal,

*MAINTIENT le tarif en vigueur concernant les concessions de cimetière, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022, à savoir :*

- emplacements trentenaires, en pleine terre ou avec caveau : 182 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-09\_03\_2021-DE

- emplacements trentenaires, pour une case de 2 places, dans le columbarium : **763 €**
- emplacement d'une plaque pour inscription sur colonne : **111 €**
- plaque pour inscription sur case du columbarium : **66 €**
- emplacement trentenaire d'un caveau carré pupitre en granit rose poli avec réceptacle en polymère pouvant contenir 4 urnes : **423 €**
- emplacement trentenaire d'un caveau épure en granit rose + noir poli avec réceptacle en polymère pouvant contenir 4 urnes : **1 374 €**
- plaque d'inscription 7x28cm, pour caveau, en granit noir fin poli, vierge de toute gravure : **54 €**.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 10 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

**Présents :** Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

**Excusés :** Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Tarifs emplacements friterie et marchand de fruits et légumes

Le Conseil Municipal,

*MAINTIENT le tarif mensuel en vigueur, concernant les emplacements pour friterie et marchand de légumes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022, à savoir :*

- \* Friterie de la Place St Paul de la Bellevue du Nord, à la somme de 141 €,
- \* Marchand de fruits et légumes de la Place St Paul de la Bellevue du Nord, à la somme de

91 €.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30 MARS 2021

ID : 008-210804548-20210326-10\_03\_2021-DE

La remise en recouvrement s'effectuera semestriellement.

|             |    |                          |
|-------------|----|--------------------------|
| Pour        | 14 |                          |
| Contre      | 1  | (Madame Valérie MESSINA) |
| Abstentions | 0  |                          |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.



## Délibération n° 11 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Adhésion au CNAS

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel communal.

*Considérant l'Article 70 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».*

*Considérant l'Article 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux...*

*Considérant l'Article 25 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.*

- 1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.*
- 2. Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations,*
- 3. Après avoir le cas échéant consulté les comités techniques sur l'action sociale en application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 - art.46,*
- 4. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant,*

**Le Conseil municipal, DÉCIDE :**

- 1) De se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Et autorise en conséquence Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

- 2) De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :**

(le nombre de bénéficiaires actifs) x (le montant forfaitaire de la cotisation par bénéficiaires actifs)

Pour information :

- Pour une adhésion au 01/01/2021  
212€ (cotisation forfaitaire 2021) x par le nombre d'agents  
Ouverture des droits du 01/01/2021 au 31/12/2021
  - Pour une adhésion au 01/09/2021  
70,67€ (cotisation forfaitaire 2021) x par le nombre d'agents  
Ouverture des droits du 01/09/2021 au 31/12/2021
- 3) De désigner Madame Myriam ROGER, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter la Commune de WARCQ.
  - 4) De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la Commune de WARCQ.
  - 5) De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 008-210804548-20210326-11\_03\_2021-DE

## Délibération n° 12 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Délibération portant création d'un emploi permanent

Le Conseil municipal,

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;*

*Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;*



## DÉCIDE

- la création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, d'un emploi permanent d'Adjoint d'animation des activités périscolaires, dans le grade d'Adjoint territorial d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, sur 20/35e.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois ans, compte tenu du fonctionnement et de l'encadrement des effectifs du service périscolaire qui sont évolutifs.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans le contrat de l'agent est reconduit, il le sera pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'être titulaire du permis de conduire B, du CAP Petite Enfance ou équivalent, du BAFA, et sa rémunération sera calculée, compte-tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 13 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

**Présents** : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

**Excusés** : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Autorisation signature convention avec les Familles Rurales de Warcq - Mise à disposition de personnel

*Dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs du mois de juillet 2021, organisé par les Familles Rurales de Warcq,*

*Considérant le besoin temporaire de l'association d'avoir le concours d'une animatrice disposant du BAFD, et d'un adjoint territorial d'animation possédant le BAFA,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-13\_03\_2021-DE

**AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec les Familles Rurales de Warcq, 3 Promenade des Remparts à WARCQ, concernant la mise à disposition de personnel communal, pour la période du 7 au 31 juillet 2021.**

**En outre, AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel communal aux Familles Rurales de Warcq, dans le cadre du fonctionnement du centre de loisirs, pour toute la durée du mandat.**

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.



## Délibération n° 14 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Locations logements communaux, 11 Rue Edmond Pierrot et 23 Rue de la République

*Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle de la Bellevue du Nord, au n° 11 Rue Edmond Pierrot, a été libéré par l'ancien locataire depuis le 31 janvier 2020.*

*En outre, les deux logements sis 23 Rue de la République - parcelle AL 382, dont la commune s'est rendue propriétaire en avril 2018, ont fait l'objet de travaux et peuvent désormais être mis en location.*

*Aussi, afin de pouvoir louer ces trois logements, Madame le Maire demande que soient définis les montants des loyers qui seront appliqués. Elle précise également que ces loyers sont nets de charges locatives puisque les locataires s'en acquitteront directement.*

**Le Conseil Municipal,**

*Après en avoir délibéré,*

**DÉCIDE :**

- De fixer les loyers mensuels de ces logements :
  - o Le logement situé au-dessus de l'école maternelle de la Bellevue-du-Nord, 11 Rue Edmond Pierrot, à la somme de 450 € (quatre-cent cinquante euros).
  - o Le logement situé au rez-de-chaussée, 23 Rue de la République, à la somme de 450 € (quatre-cent cinquante euros).
  - o Le logement situé à l'étage, 23 Rue de la République, à la somme de 430 € (quatre-cent trente euros).

Ces loyers seront réglés au Trésor Public.

- Que le montant de ces loyers sera révisable annuellement, en début d'année, selon variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature des baux de location et tout autre document ou modalités nécessaires à ces locations.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 15 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Acquisition de la parcelle AM n° 73 Lieu-dit « Les Paquis du Moulin »

Madame le Maire fait part de la volonté de la Commune d'acquérir la parcelle AM n° 73, d'une contenance de 2 a 77 ca, située lieu-dit « Les Paquis du Moulin », à proximité du giratoire de la Guillotine, et appartenant à Mr Jean-Marie CARLIER, sur la base de 7 € le m<sup>2</sup>.

Pour rappel, par délibération n° 03-05-2019 du 21 mai 2019, le Conseil municipal avait déjà autorisé la Commune à faire toutes les diligences nécessaires à l'acquisition de la parcelle voisine, cadastrée AM n° 74, lieu-dit « Les Paquis du Moulin » et appartenant à Mr Jean OUSSET, qui était nécessaire pour la construction du nouveau giratoire.

*Cette nouvelle acquisition permettrait de créer des aménagements en vue d'améliorer l'entrée de village, au droit du giratoire de la guillotine.*

*Mr Jean-Marie CARLIER, par courriers des 12 et 18 janvier 2021, accepte de céder la parcelle AM n° 73, d'une contenance de 2 a 77 ca, à la Commune de WARCO, sur la base de 7 €/le m2, soit pour un montant de 1 939 € ; les frais de notaire étant supportés par la Collectivité.*

### **Le Conseil Municipal,**

*Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.*

*Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,*

*Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,*

**AUTORISE Madame le Maire,**

- à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain, auprès de l'Etude SCP COEURLOT-VILLEMIN, Notaires associés à NOUZONVILLE.
- à signer également toutes pièces relatives à l'acquisition de cette parcelle et à procéder aux règlements.

Pour 15  
Contre 0  
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCO,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 16 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : 30 MARS 2021

### Autorisation signature convention ARDENNE MÉTROPOLE Matériels sanitaires adaptés à la protection anti COVID

Madame le Maire expose la convention présentée par ARDENNE METROPOLE, dans laquelle la Communauté d'Agglomération souhaite mettre à disposition de ses communes membres, du matériel sanitaire de protection anti COVID :

- Totems amovibles
- Gel hydroalcoolique en flacons individuels et bidons de 5 litres
- Solution hydroalcoolique en bidon de 5 litres.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-16\_03\_2021-DE

*La Commune remboursera ensuite à Ardenne Métropole le prix d'acquisition des équipements susvisés sur la base de la formule suivante : (prix unitaire payé par Ardenne Métropole) x (nombre et type d'équipements) et ce, en application des bordereaux de prix remis par les candidats, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Ardenne Métropole. Ardenne Métropole ne réalisant aucun bénéfice dans l'opération.*

### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériels sanitaires adaptés à la protection anti COVID, avec la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 17 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

## Approbation devis Feu d'artifice - Fête Nationale 2021

**Le Conseil Municipal,**

*Considérant que, comme chaque année, il y a lieu d'organiser un feu d'artifice sur la commune, à l'occasion de la Fête Nationale,*

*Après avoir pris connaissance de la remise de prix des Ets EURO BENGALE, Le Bochet, 08390 SAUVILLE,*



*Sur proposition de Madame le Maire,*

**EMET** un avis favorable au devis des **Ets EURO BENGALÉ**, Le Bochet, 08390 SAUVILLE, émis en date du 3 mars 2021, concernant :

- la fourniture d'un feu d'artifice, aux conditions précisées sur le descriptif, référencé M22020NTF4,
- la prestation de tir pour le feu d'artifice, comprenant les frais de mise en œuvre et d'installation (montage, tir, démontage, nettoyage du site et assurance compris),

Pour un montant total de **7 160 € TTC**.

Et **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives et à procéder aux règlements.

*Par ailleurs, les Ets EURO BENGALÉ s'engagent à reporter ou annuler la commande d'un commun accord sans conditions, si la Commune se trouvait dans l'impossibilité de tirer le feu d'artifice, en raison des conditions sanitaires liées à la pandémie Covid-19.*

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick RIERQUIN.



## Délibération n° 18 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Annick PIERQUIN**, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : **30 MARS 2021**

### Travaux d'aménagement de la rue des Ferronniers et des voies transversales du centre ancien de WARCQ

#### Avenant n° 1 au Marché

SNC URANO

Le Conseil Municipal,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire-Adjoint aux Travaux,*

*VU le code des marchés publics,*

*VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire en application de la délibération du*

*Conseil Municipal du 5 octobre 2018*

*Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Commune,*

**Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- de conclure l'avenant n° 1, ci-après détaillé, avec la SNC URANO, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Feronniers et des voies transversales du centre ancien de WARCQ,

**Attributaire : SNC URANO**

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Marché initial         | 514 475,25 € HT |
| Avenant n° 1 - montant | 23 080,00 € HT  |

**Nouveau montant du marché : 537 555,25 € HT soit 645 066,30 TTC**

**Objet :** Réalisation de travaux supplémentaires :

- \*Fourniture d'éléments de bordures ou caniveaux en pierre naturelle Pavé en grès d'inde 14x20x14 :
- \*Pavés en grès, deux rangées posées longitudinalement
- \*Pavés en grès quatre rangées posées en V
- \*Pavés en grès cinq rangées posées en V
- \*Fourniture d'éléments de revêtement en pierre naturelle (pavé en granite jaune)
- \*Pavés en granite 10 x 10 x 10 cm (pose en queue de paon)
- \*Tranchée pour réseaux divers
- \*Plus-value pour remblais en tout venant de toutes les tranchées
- \*Fourreaux pour tous réseaux (diamètre 63)
- \*Cable de terre

***Le montant total de l'avenant n° 1 est de 23 080 € HT.***

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

## Délibération n° 19 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

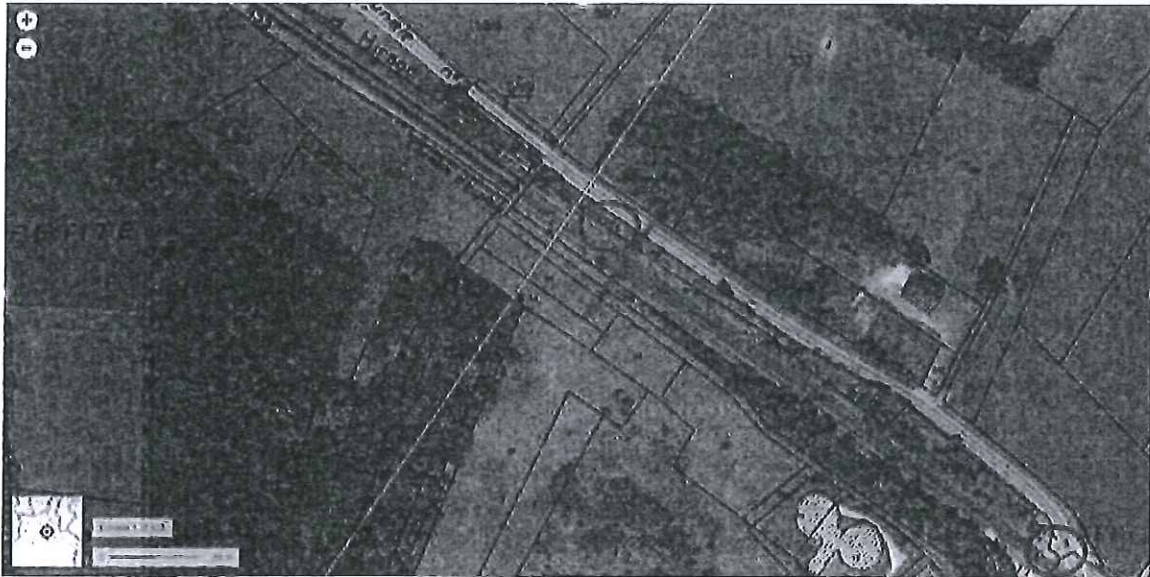
La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : 30 MARS 2021

### Mise à disposition chemin rural, PN N° 7 Travaux SNCF RÉSEAU

*Madame le Maire expose à l'assemblée que SNCF RÉSEAU doit entreprendre des travaux de remplacement d'un dalot situé sous les voies ferrées au Km 147.665, représenté en rouge sur le plan ci-dessous, à proximité du Passage à Niveau n° 7, sur la commune de Warcq.*



*Ces travaux qui ont pour but de maintenir le dispositif hydraulique en place afin de garantir la circulation des convois ferroviaires, sont programmés du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 juillet 2021.*

*Aussi, pour les besoins des travaux, SNCF RÉSEAU sollicite l'autorisation de la Commune pour pouvoir disposer du chemin rural, situé entre l'ouvrage hydraulique et le PN n° 7, représentant un accès direct au chantier.*

*Une convention de mise à disposition formalisera, par la suite, les conditions de mise à disposition de ce chemin par la Commune, à l'entreprise retenue pour effectuer ces travaux, si elle décide d'utiliser ce chemin.*

**Le Conseil Municipal,**

*Après en avoir délibéré,*

**DÉCIDE :**

- D'émettre un accord de principe pour la mise à disposition du chemin rural, situé à proximité du PN n° 7, à SNCF RÉSEAU, pour la durée des travaux ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative avec la SNCF RÉSEAU et/ou l'entreprise retenue pour les travaux, ainsi que tout autre document nécessaire à cette mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le **30 MARS 2021**

ID : 008-210804548-20210326-19\_03\_2021-DE

Madame Delphine APPARUIT ajoute que ce chemin aura l'avantage de pouvoir desservir certains quartiers de Warcq, en périodes d'inondations.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 15 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARQC,

Marie-Annick PIERQUIN.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 008-210804548-20210326-19\_03\_2021-DE

## Délibération n° 20 - 03 - 2021

### COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE, Corinne DAUCHY et Valérie MESSINA.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GOSSET, Monsieur Martial TROYON a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert LAMBINET.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 19 mars 2021  
Date d'affichage : 30 MARS 2021

### Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation Meuse Aval Mission d'assistance - Groupe ARTELIA

*Madame Delphine APPARUIT, Maire Adjointe à l'Urbanisme, expose à l'assemblée que le PPRI Meuse aval qui a été approuvé en décembre 1999, est actuellement en cours de révision par la DDT des Ardennes.*

*Dans le cadre de cette opération, la Commune de WARCQ souhaite disposer d'une assistance technique pour l'analyse du projet de PPRI, notamment en ce qui concerne les modifications apportées au PPRI initial, ainsi que l'identification des éventuelles conséquences sur le territoire de la Commune de WARCQ.*



La Commune de WARCQ souhaite donc pouvoir bénéficier de l'assistance du Groupe ARTELIA, dont le siège social est basé 16, Rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

Les prestations proposées consisteront principalement en l'analyse des documents d'étude du projet de PPRI (projet de règlement et cartographie réglementaire), en l'élaboration d'une note qui présentera de façon pédagogique les résultats, et en particulier les éventuelles conséquences du projet de PPRI sur le territoire de la Commune de WARCQ, mais aussi en la tenue de réunions de présentation des résultats d'analyse et/ou d'assistance.

### Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'offre de prestations du Groupe ARTELIA émise en date du 9 février 2021,

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à avoir recours aux différentes prestations d'assistance proposées par le Groupe ARTELIA, 16 rue Simone Veil 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, en fonction des besoins de la Commune, et selon le descriptif ci-dessous :

| Description des prestations                                                                      | Directeur de projet | Ingénieur d'étude | Frâs divers | Montant (€ HT) | Montant par phase (€ HT) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------|----------------|--------------------------|
| <b>1. Analyse du projet de PPRI Meuse aval</b>                                                   | 975                 | 550               |             |                | 6'650,00                 |
| Analyse des documents relatifs à la révision du PPRI [projet de règlement PPRI, cartographie...] | 2                   | 5                 |             | 4 700,00       |                          |
| Rédaction d'une note d'analyse                                                                   | 2                   |                   |             | 1 950,00       |                          |
| <b>2. Analyse d'un projet d'aménagement en zone inondable</b>                                    |                     |                   |             |                | 3'050,00                 |
| Analyse des documents relatifs à un projet d'aménagement [par ex. dossier d'autorisation loi sur | 1                   | 2                 |             | 2 075,00       |                          |
| Rédaction d'une note d'analyse                                                                   | 1                   |                   |             | 975,00         |                          |
| <b>3. Réunions</b>                                                                               |                     |                   |             |                |                          |
| Présence en réunion (avec déplacement)                                                           | 1                   |                   | 75          | 1 050,00       |                          |
| Présence en réunion (visio/ sans déplacement)                                                    | 0,5                 |                   |             | 487,50         |                          |

Et **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Pour 15  
Contre 0  
Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.



Avant que Monsieur Jean-François GOSSET prenne la parole pour présenter le budget primitif 2021, Madame le Maire dresse l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus, pour l'année 2020, conformément à la nouvelle loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Les indemnités se détaillent ainsi :

| Elus                         | Fonctions               | Commune     | Ardenne<br>Métropole | Syndicat<br>des 11<br>communes | Fédération<br>Dép.<br>d'Energies<br>des<br>Ardennes | Association<br>Foncière<br>d'Aménagement<br>Foncier<br>Agricole |
|------------------------------|-------------------------|-------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Mme Marie-Annick<br>PIERQUIN | Maire                   | 14 583,00 € |                      | 0 €                            |                                                     |                                                                 |
| Mr Jean-François<br>GOSSET   | Maire-Adjoint           | 5 596,06 €  | 714,62 €             |                                |                                                     |                                                                 |
| Mme Myriam ROGER             | Maire-Adjoint           | 8 060,00 €  |                      |                                |                                                     |                                                                 |
| Mr Jean-Luc FLAHAUT          | Maire-Adjoint           | 5 596,06 €  |                      |                                | 0 €                                                 |                                                                 |
| Mme Delphine<br>APPARUIT     | Maire-Adjoint           | 5 596,06 €  |                      |                                |                                                     |                                                                 |
| Mr Philippe COTRET           | Conseiller<br>municipal | 0,00 €      |                      | 0 €                            |                                                     | 0 €                                                             |

À l'occasion de la délibération portant sur la fixation de la redevance de l'emplacement du marchand de légumes sur la Place St Paul, Madame Valérie MESSINA interpelle Madame le Maire sur le maintien de cet emplacement à ce commerçant, considérant la présence, depuis moins de deux ans, d'un commerce de vente principalement de légumes, dans un périmètre proche.

Madame le Maire rappelle que la Place accueille une friagerie, un marchand de légumes ainsi qu'un boucher, qui pourrait déboucher sur la mise en place d'un marché.

Madame Corinne DAUCHY communique des photos illustrant son ressenti sur l'impact environnemental et surtout visuel lorsque le camion de fruits et légumes s'installe sur la Place St Paul.

Madame Corinne DAUCHY souhaite d'ailleurs que lui soient apportées des précisions sur les modalités de stationnement d'un tel véhicule sur la Place St Paul.

Monsieur Hubert LAMBINET rappelle que la collectivité doit favoriser la libre concurrence et de ce fait interdire tout monopole.

Monsieur Jean-François GOSSET ajoute qu'il y aura également d'autres choses à régler sur cette Place, plus importantes, à son sens, que ce commerçant, qui semblerait-il n'est plus un réel problème puisqu'il ne vient plus régulièrement.

En effet, le propriétaire de la Place St Paul, qui n'est autre que l'association Paroissiale, a constaté, en présence des maires adjoints, un préjudice sur le muret d'enceinte de la place. Celui-ci a fait l'objet d'un tronçonnage pour libérer un accès, sans autorisation préalable.

Monsieur GOSSET ajoute que la réfection de cette place est portée au budget 2021, et lors des aménagements, en accord avec le propriétaire, une solution sera nécessairement trouvée.

À la suite de la délibération portant sur le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Meuse, Madame Delphine APPARUIT rappelle qu'une réunion publique est programmée en visioconférence le 31 mars à 18h00, à laquelle la population peut participer.

Madame Valérie MESSINA interroge Madame Delphine APPARUIT sur le recours au Cabinet ARTELIA et les inquiétudes des élus quant à la révision du PPRI.

Madame Delphine APPARUIT explique que le patrimoine historique de la Commune ne peut être repris dans le PPRI actuel. En outre, des projets en aval, notamment sur le secteur des Forges St Charles à Charleville-Mézières inquiètent les élus et pourraient avoir des répercussions sur l'écoulement des eaux, sur le territoire de la commune. Les élus voudraient bénéficier de garanties sur les compensations proposées en contrepartie, afin de ne pas amplifier les inondations sur Warcq.

Monsieur Philippe SACREZ qui a participé précédemment aux groupes de travail, sous l'ancienne mandature, questionne sur la prise en compte ou pas des remarques relevées lors des réunions de travail. Manifestement, nous ne disposons d'aucune précision sur ce point.

Madame Valérie MESSINA qui a reçu une réclamation d'un habitant Route de Tournes, souhaite que les problèmes d'insécurité soient inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil. Madame le Maire demande des précisions sur ce point. La vitesse pratiquée par les utilisateurs de la Route de Tournes est la raison de cette intervention.

Monsieur Jean-Luc FLAHAUT signale que la route de Tournes est une route départementale avec toutefois une partie en agglomération; l'avis du Conseil Départemental doit donc être recueilli préalablement avant tout aménagement.

Jean-Luc informe les Conseillers que la vitesse va être réduite à 30km/h Promenade des Remparts, dans les prochains jours, et que des coussins berlinois vont être installés.

D'autres chaussées bénéficieront de ces mêmes équipements ou bien, après études, de plateaux ralentisseurs.

Pour terminer, Madame MESSINA précise à Madame le Maire l'identité de Madame Claudine MAIRE, qui souhaite une étude sur la limitation de la vitesse pratiquée Route de Tournes. Une réponse écrite lui sera formulée par la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.